

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Observe-t-on la philosophie des hommes possédant la direction des affaires publiques dans les États chrétiens, l'esprit de leurs lois ou de leurs administrations, que l'on est stupéfait par la rupture officielle de la politique d'avec le catholicisme. "Posséder la vérité politique, c'est — pour tant — connaître les lois auxquelles sont assujettis les gouvernements." ¹ Mais "pour connaître ces lois, il faut connaître Dieu" et de plus entendre et croire ce qu'il "affirme de lui-même", et, parmi les politiques les meilleurs, quels sont ceux qui consentent à aller jusque là? Tout homme d'État catholique et réfléchi, s'il était désireux de coordonner ses pensées, ses principes et ses actes, trouverait sans grande difficulté que "toute affirmation relative à la société ou au gouvernement suppose une affirmation relative à Dieu; et — que, par conséquent — la théologie étant la science qui a pour objet les affirmations divines, toute vérité politique ou sociale se résout, en dernière analyse, en vérité théologique". ²

Ne l'oublions pas, le régime démocratique donne, hélas ! plus souvent le pouvoir aux intrigants de la politique qu'aux véritables hommes d'État, sans compter que les exigences des luttes électorales répugnent singulièrement

¹ Donoso Cortès, — *Essai sur le catholicisme*. Œuvres, tome III, page 8.

² Id. *ibid.* page 8.

aux honnêtes gens qui ont l'habitude de penser et par conséquent de peser les actes qu'ils posent.³

Ne soyons donc pas surpris si, dans ces conditions, les préoccupations d'ordre et de logique soient si rares dans les hautes sphères administratives ? Peu importe à la majorité d'un conseil exécutif ou d'une assemblée législative qu'une nation se déshonore, par exemple, et se suicide par le divorce, pourvu qu'on ne lui impute pas la tolérance ou la légalisation de la polygamie ou de la promiscuité saint-simonienne. Les coutumes des Mormons et la théorie de Saint-Simon ne sont pas populaires; voilà tout ! Je n'exagère rien. Quelle action exerce-t-on contre les coutumes qui contaminent journallement la moralité publique dans certains théâtres, certains cinémas, certains cafés ? et contre la promiscuité des maisons de prostitution ? Ne se garde-t-on pas de déclarer illicite en elle-même la prostitution, en pays chrétiens ! Seule la crainte d'une critique trop générale guide le pouvoir public jusque dans la réglementation des problèmes moraux. Rares sont pourtant ceux dont les vues se trouvent courtes au point de leur dérober les conséquences politiques et sociales des désordres moraux !

Si, dans le Québec, pour parler de notre patrie à nous, le divorce n'est pas reconnu,⁴ s'en suit-il que nos politiques soient sans reproches sous le rapport de la philosophie chrétienne ? Que l'on veuille bien noter ici que cette question n'est nullement tracassière dans ma pensée. Totalement indifférent à la fortune et au sort des hommes et des partis

³ Les honnêtes femmes seraient-elles différentes des hommes sous le régime de la démocratie "parfaite" supprimant, sinon les sexes eux-mêmes, au moins leur différence politique et juridique ?

⁴ Il l'est au besoin pour ceux qui veulent revendiquer leur qualité de fédéralistes et se diriger sur Ottawa; en consacrant le principe de la fusion de notre race, sauf des exceptions données, sans cesse rétrécies depuis 1867, la confédération canadienne concédait en retour ce virus de dissolution des foyers.

politiques de chez nous, trouvant souvent "rouges" et "bleus" également libéraux au point de vue religieux dans la vie publique, sans même songer à leur reprocher la fausse philosophie que l'on appelle le libéralisme religieux, puisque nos hommes publics n'en ont aucune, je ne fais que juger, le plus simplement du monde, les hommes qui dirigent l'administration actuelle et qui portent la responsabilité de notre politique québécoise. Pourquoi se gêner? Eux se gênent-ils?

Parce que nos députés sont pour la plupart de bons catholiques dans leur vie privée, qu'ils ont presque tous étudié la philosophie scolastique dans nos collèges, sans en répudier publiquement les principes depuis, qu'ils subventionnent leurs *Alma mater*, et reçoivent sans doute pour cela l'approbation tapageuse des réunions d'anciens élèves, je ne crois pas qu'il s'ensuive que leurs actes publics et leur législation soient à cause de cela sans reproche du point de vue qui nous occupe.

Les actes de nos législateurs portent au contraire l'empreinte d'un esprit neutre, ou d'un protestantisme tolérant, étant privés, dans leur inspiration, de la philosophie catholique. Et, chose curieuse, dans la préoccupation de la critique, nos députés paraissent moins soucieux des jugements que leurs propres compatriotes peuvent porter sur leur esprit public, du point de vue où je me place dans le moment, que de la "mauvaise" impression pouvant résulter chez les protestants par une législation marquée, trop ouvertement, au coin du droit public de l'Église. Comme si, dans la législature où nous sommes les maîtres, nous dussions hésiter entre l'inspiration catholique et l'inspiration hérétique, ou même commettre l'impertinence de chercher à tenir un "juste" milieu entre les deux. Ils font preuve en cela

de faiblesse et d'une déformation ou d'une absence déconcertante du sens chrétien.

Lorsque l'Association de la Jeunesse catholique demanda au Parlement les avantages des corporations, la Chambre fut gênée par l'expression de soumission au Pape qui se trouva dans la définition de son caractère. Aussi demanda-t-elle que l'on voulût bien consentir à la supprimer. Elle fut omise dans la loi. Les mêmes députés, qui n'hésitent pas à imposer leur volonté par un texte clair quand la jurisprudence tend à établir une règle qui ne leur convient pas, croiraient sans doute faire œuvre de bigoterie en détournant, par le même moyen, la jurisprudence établie il y a trois ans par le conseil privé d'Angleterre, qui décida qu'une union matrimoniale non reconnue par l'Église peut être légale dans le Québec. Une telle jurisprudence est pourtant une violation grave de la liberté catholique.⁵

Que dire maintenant de ces mouvements sournois qui se manifestent de temps en temps dans nos lois contre l'exemption des impôts au bénéfice des biens ecclésiastiques? Et de l'esprit que suppose la loi de l'assistance publique?

Non, si l'heure de la persécution violente est passée pour l'Église dans la plupart des pays — elle existe encore sur quelques points de la terre, l'expulsion de Monseigneur Filippi, délégué apostolique, au nom de la loi mexicaine, en est la preuve — l'esprit du mal n'est pas au repos. Malgré une certaine trêve tacite, l'ostracisme pèse encore sur les catholiques français, qui n'ont pas, dans la direction politique et administrative de leur pays, la part qui leur revient. Avec quelle mesquinerie les relations diplomatiques de la France ont-elles été renouées avec le Vatican! Et quelle

⁵ Mgr Paquet, — *Droit public de l'Église. L'action religieuse et la loi civile*, page 130.

haine religieuse inspire l'opposition antinationale faite à ces relations, si nécessaires au seul point de vue matériel de la France !

On vante beaucoup la tolérance religieuse de l'Angleterre et celle des États-Unis, mais songe-t-on qu'en Angleterre, les seules lois positives qui existent concernant la religion sont les formules hérétiques et sectaires de l'ostracisme de Henri VIII et d'Elisabeth ? Rien ne doit étonner aussi quand il se produit périodiquement des bouffées de fanatisme contre les droits de la famille ou l'école libre. Qui ne se rappelle la plainte que fit naguère entendre à ce propos l'archevêque de Westminster ? Tout récemment l'élément anticatholique de l'Orégon a entrepris une croisade à sa manière contre l'enseignement primaire indépendant. Et ne va-t-on pas maintenant jusqu'à réclamer le retrait d'un article d'une loi actuelle permettant l'importation et le transport du vin pour les fins sacramentelles ainsi que la suppression de l'exemption d'impôt dont bénéficient les propriétés ecclésiastiques ?

D'une façon générale, la politique, dans les pays chrétiens — et chez nous comme ailleurs, — est en rupture avec la philosophie catholique. Elle est incroyule. Malheureux gouvernants et malheureux peuples, reconnaissez donc que l'intelligence incroyule "n'a que la grandeur d'un abîme, car l'erreur l'habite; tandis que l'intelligence croyante a la sainteté d'un tabernacle; car la vérité y demeure"!⁶

Sans doute il y eût des siècles d'une haute culture intellectuelle et d'une grande incroyulité tout à la fois, et ces siècles "laissent derrière eux sur les flots du temps une trace éblouissante, et jettent dans l'histoire un grand éclat. Que cet éclat ne vous séduise pas! Regardez avec

⁶ Donoso Cortès, *Ibid.* page 7.

attention; leurs splendeurs sont les splendeurs de l'incendie; leurs feux, les feux de l'éclair et de la foudre. On dirait la flamme sinistre que projette au loin un vaste amas de matières impures s'embrasant tout à coup; ce n'est point la douce et pure lumière si harmonieusement répandue sur les voûtes du ciel par le pinceau souverain du souverain artiste." ⁷

* * *

Il doit en être des gouvernements comme des individus, il faut, selon la formule de Paul Bourget, ⁸ qu'ils vivent comme ils pensent, s'ils énoncent de bons principes, autrement ils viennent à penser comme ils vivent. Absorbés toute leur vie par des problèmes d'ordre matériel, qu'il s'agisse de l'action administrative, de la stratégie des campagnes politiques ou de l'avancement personnel, les gouvernants sont incapables de s'élever au delà de la sphère des lettres, des sciences et des arts. Ils ne connaissent pas officiellement le surnaturel; s'ils y touchent parfois, c'est sans le savoir, ou c'est ici pour y trouver un argument électoral, ou là pour se hâter de le nier ou de le dominer du haut de leur petitesse. Il résulte de tout cela que les gouvernements des pays chrétiens vivent comme leurs gouvernants pensent depuis longtemps, c'est-à-dire dans l'erreur. Et l'erreur les mène, à son tour, à d'autres désordres, entre autres au socialisme. On y voit, en effet, le rationalisme de sa philosophie, la démocratie, au moins théorique, de son gouvernement, et l'athéisme de sa pensée. Et, comme il faut quelque chose de considérable, et qui domine, pour remplacer la révélation, la grâce et la Providence divine, ⁹ le Dieu-État apparaît.

⁷ Id. *Ibid.* page 7.

⁸ *Le démon de midi.*

⁹ Donoso Cortès, — Œuvres, tome III, pages 286, 287.

Il faudrait être aveugle, il me semble, pour nier que la tendance générale est au socialisme d'État dans l'Europe centrale, sauf peut-être en Espagne. Et, qui sait ?¹⁰

Si certains gouvernements sont venus à penser comme ils avaient vécu, le nôtre, qui s'est récemment proclamé catholique par son chef, vit-il comme il pense ? Dépourvu, dans son esprit, de la philosophie catholique, il se dirige lui aussi du côté du socialisme d'État. Il assume, sans raison suffisante, le commerce des liqueurs, et, sous le faux prétexte de la charité, il achète la liberté d'association.¹¹ Inquiété par l'action politique des organisations agricoles il cherche à dominer toujours davantage les associations d'agriculteurs. Il précipiterait vraisemblablement la fondation d'un crédit agricole, si les caisses populaires, ces admirables institutions économiques qui nous rendent maîtres de nos épargnes, se développaient plus rapidement. Il le ferait, pas en haine des institutions libres, mais pour ne pas perdre une nouvelle occasion de fortifier sa possession du pouvoir par le patronage, exercé au moyen des deniers publics.

C'est bien le Dieu-État de la civilisation païenne qui réapparaît dans les pays chrétiens ! Au moins dans l'antiquité romaine la divinité de la Patrie trouvait son unité dans la personne de l'empereur, quels que fussent ses caprices et ses cruautés ! A notre époque de démocratie,

¹⁰ La péninsule hispanique est dans un tel isolement que toutes les hypothèses sont vraisemblables. Comment Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, et cet autre prélat dont le nom m'échappe, gouverneur du Matto-Grosso au Brésil, résistent-ils au courant général ? Il serait intéressant de le savoir. Le premier est sans doute occupé à trouver avant tout, du pain pour ses administrés. Quant au prélat-politique brésilien, est-il encore en fonction ? La poste et le télégraphe établissent dans le monde des courants déterminés en dehors desquels on ne trouve pas grand'chose.

¹¹ M. Henri Bourassa a écrit récemment, sur la loi des liqueurs et celle de l'assistance publique, deux articles fort remarquables. — *Le Devoir*, 29 et 30 janvier.

au bénéfice de qui, de quoi, se fait le monopole de l'État ? En théorie nous savons bien qu'il profite directement ou indirectement à l'ensemble d'une poignée de politiciens et d'une... pelletée de fonctionnaires ; mais encore ?

Heureusement pour les tenants de la liberté et de la philosophie catholique, les honnêtes députés, mais sans philosophie, qui se font inconsciemment les docteurs du socialisme d'État, ne pourront trouver, en 1923, un nouveau Platon, ou un nouvel Aristote, qui nous fasse admettre philosophiquement que nos personnes, notre liberté et nos biens appartiennent à l'ensemble d'une poignée de ministres — souvent sympathiques dans leur vie privée, je l'admets — et d'une pelletée de fonctionnaires anonymes, s'arrogeant ensemble l'absolutisme d'un Romulus Augustule.

* * *

L'homme est censé trouver dans la société civile la protection et le bien général que la société domestique est impuissante à lui procurer. *Ex naturae hominis consideratione patet, Deum ideo instituisse societatem civilem, ut hominum jura in ea protegantur, eo quod in societate domestica iste finis generaliter loquendo, obtineri nequeat.* Mais avant de tenir le langage des philosophes catholiques, voyons un peu ce qu'il faut entendre par la vraie civilisation.

Elle est assurément "la réalisation d'un certain idéal de société humaine, affirme Godefroid Kurth. Mais, ajoute-t-il, c'est quand il s'agit de dire en quoi consiste cet idéal que les dissidences éclatent. Pour être aussi parfaite qu'il lui est possible de l'être ici-bas, il suffirait que (la société) possédât un principe d'organisation qui coordonnerait tous ses éléments en vue de cette fin, en d'autres termes, une loi fondamentale qui, tout en tenant compte de leurs

défectuosités naturelles, les mettrait cependant dans les conditions les plus favorables à leur perfectionnement continu. Cela revient à dire qu'une définition exacte de la civilisation ne se conçoit pas sans une connaissance préalable de la personne humaine, toute société ne consistant en réalité que dans une réunion de personnes."¹² Donc "qu'est-ce que l'homme? — Etre intelligent et libre", ayant "une fin dernière qui lui est propre, et à la réalisation de laquelle il doit consacrer son existence".

Reprenant la pensée de Donoso Cortès, que nous avons citée au début, Godefroid Kurth conclut: "C'est donc, en dernière analyse, un problème d'ordre théologique dont la science sociale poursuit la solution, et, pour tout dire, on ne trouvera le secret de la civilisation humaine que dans le secret d'une révélation divine."¹³ Du coup, les civilisations de l'antiquité païenne doivent être écartées. Non pas parce qu'elles s'appellent païennes, mais à cause de la philosophie du paganisme. En effet, si pour être aussi parfait qu'il lui est possible de l'être l'État doit aider les personnes à tendre vers ce pour quoi elles ont été faites, les civilisations qui affirment que l'homme est fait pour l'État, sont nécessairement dans l'erreur en faisant d'un moyen un but.

Que dit, par exemple, le divin Platon dans la *République*? "Dans ce livre effrayant le philosophe met en pièces la société humaine... rien ne trouve grâce devant ce réformateur qui légifère au nom de la Patrie. Il ignore le droit de l'homme à la vie: à mort l'enfant mal venu, à mort les malades! Il voit dans la famille un organisme inutile et même gênant, parce qu'elle constitue une société particulière, ayant des intérêts distincts de ceux de la société pu-

¹² Godefroid Kurth, — *Les Origines de la civilisation moderne.* — Introduction, pages XII, XIII.

¹³ Id. *Ibid.*, page XVI.

blique; il la supprime, en imaginant la promiscuité des femmes, à laquelle il ajoute, chose plus horrible encore, ce que faute d'un terme précis il faut appeler la promiscuité des mères. La pudeur féminine est un obstacle à l'éducation commune des enfants des deux sexes: il décrète la suppression de la pudeur. La propriété individuelle est un obstacle à la vie commune: il s'en débarrasse en proclamant obligatoire la communauté des biens. Il va plus loin; il consacre dans ses lois des vices que la nature a proscrits par les siennes, et pour lesquels la langue chrétienne n'a pas même de nom. Pourquoi, dira-t-on, cette inutile infamie? Simplement parce que le philosophe a cru découvrir le moyen d'exploiter le vice au profit de l'État, et que dès lors il est justifié."¹⁴

Et, dans les temps modernes, qu'a-t-on proclamé au nom de la civilisation, en dehors de l'Église? Jean-Jacques Rousseau conseille l'avortement et l'exposition des enfants, et, avec Victor Hugo, il absout le suicide; Luther nie en principe la liberté de conscience; des princes protestants ont nié politiquement la même liberté par la formule: *Cujus regio ejus religio!* La loi révolutionnaire de 1792 préconise le divorce; Georges Sand excuse l'adultère; Luther tolère la bigamie; les Mormons la polygamie; l'école saint-simonienne rêve la suppression de la société domestique et son remplacement par une honteuse promiscuité. L'article 35 de la constitution française de 1795 proclame l'insurrection le plus sacré des devoirs. Proudhon meurt en laissant pour mot d'ordre à la postérité: *Anarchie!* Auguste Comte suggère de diviniser l'Humanité et E. von Hartmann propose à la même humanité de se supprimer elle-même par un

¹⁴ Id. *ibid.* Introduction: *Le Principe civilisateur*, page XXIV.

suicide en masse. Les nihilistes travaillent à réaliser ce beau rêve.¹⁵

À tous "ces champions de l'erreur, qui se réclament de la civilisation et qui ramènent la barbarie", comme aux païens des premiers temps du christianisme, l'Église répète la loi du Christ: *Aimez Dieu par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-mêmes*. Et, lorsque le besoin s'en fait sentir, elle précise par la voix du pape. C'est ainsi que par elle, l'homme connaît non seulement les moyens qu'il lui faut prendre pour avoir la vie éternelle; il sait aussi quels sont ses devoirs envers la société. Mais, l'Église n'est pas un facteur d'ordre dans l'État parce qu'elle fait obéir les faibles; en pleine possession de l'autorité du Dieu créateur, rédempteur et inspirateur, elle parle à ceux qui possèdent le pouvoir, avec la même autorité: "Quelle que soit la forme de gouvernement, dit Léon XIII,¹⁶ tous les chefs d'État doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain Modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, le prendre pour modèle et règle."

Avec quelle éclatante raison, le même pape a écrit: "Partout... où l'Église a pénétré, elle a immédiatement changé la face des choses et imprégné les mœurs publiques non seulement de vertus inconnues jusqu'alors, mais encore d'une civilisation toute nouvelle."¹⁷

Le catholicisme est la civilisation.

* * *

Que gouvernants et gouvernés, dans les pays chrétiens en particulier, se rendent donc compte que l'Église, fondée

¹⁵ Id. *ibid.*, pages XLIX, L, LI.

¹⁶ Léon XIII, — *Immortale Dei*.

¹⁷ Id. *ibid.*

pour le salut des âmes, est cependant "dans la sphère... des choses humaines, la source... de tels avantages qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux et de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie"¹⁸ Dans toutes les déterminations que l'homme est appelé à prendre, il est sans cesse arrêté par la difficulté de discerner clairement quels sont les motifs qui le sollicitent en sens divers. S'il est une adhésion que tous les catholiques devraient donner spontanément, c'est bien l'adhésion à toutes les vérités découlant de leur religion, dont ils reconnaissent la divinité.

Eh bien ! dans la pratique, les nations chrétiennes s'éloignent tellement des préceptes de l'Église qu'elles "ont abominablement trahi leur mission providentielle"¹⁹ chez les peuples païens. "Lisez la vie de saint François-Xavier et de tous les conquérants d'âmes, parcourez les annales des missions étrangères depuis quatre siècles; et vous trouverez écrite partout, en lettres de sang et de feu, cette effroyable vérité: les nations chrétiennes, la chrétienté tout entière est responsable de l'endurcissement des infidèles. C'est ce qu'on a si justement appelé le scandale des Gentils."²⁰

Les peuples, comme les individus, ont l'obligation de s'amender lorsqu'ils découvrent l'erreur en eux. Aussi notre petit peuple, si favorisé sous le rapport de la foi et de la vie religieuse — un délégué apostolique a déjà dit que nous étions peut-être le seul peuple dont l'ensemble des membres étaient aussi imprégnés du catholicisme, depuis le berceau jusqu'à la tombe — notre petit peuple devrait se ressaisir sans plus tarder. Et, dans ce mouvement de

¹⁸ Id. *ibid.*

¹⁹ M. Henri Bourassa, — *Le Canada apostolique*, page 165.

²⁰ Id. *ibid.*, page 166.

réaction si désirable, qui ferait honneur à notre intelligence et rehausserait notre dignité d'homme, nos gouvernants, la plupart bons catholiques dans leur vie privée, devraient se convaincre "de la nécessité, pour tout catholique sincère, de se montrer ce qu'il est, non seulement au foyer et à l'église mais dans les relations publiques, dans la chaire, dans les prétoires, dans les parlements".²¹

Plus il y aurait de philosophie chrétienne dans les intelligences, moins il y aurait de place pour l'esprit de parti, la capacité des crânes étant limitée. Que l'on ne voie pas ici une allusion malveillante à l'endroit de la seule majorité ministérielle de la chambre québécoise. Reprocher à une administration l'esprit de ses lois et certaines de ses tendances, ce n'est pas se solidariser du même coup avec ses adversaires politiques, ni préjuger les députés élus pour le nouveau parlement, qu'ils siègent à droite ou à gauche.

Ce qui intéresse un groupe grandissant de nos compatriotes du Québec, ce sont moins les succès et les échecs de tel ou tel parti politique, que la mentalité et la philosophie religieuse qui domine dans l'unique Chambre française des deux Amériques.

En tant que catholiques nous désirons que cette Chambre, composée de catholiques, fasse honneur à l'Église, en maintenant avec elle le double courant de vie que cette dernière est en droit d'attendre: qu'elle aille à l'Église, pour la servir, et qu'elle en rapporte la lumière dont son esprit a besoin.

En tant que latins nous désirons que cette Chambre, quels que soient les députés qui la composent et le parti qui y détient le pouvoir, soit remarquée et respectée des pays protestants et anglo-saxons qui l'entourent, comme des

²¹ Mgr Paquet, — *Droit public de l'Église. — L'action religieuse et la loi civile*, page 202.

lointains États latins du Sud de notre continent, à cause des traits saillants du génie particulier qui doit être le sien.

En tant que français nous désirons que cette Chambre s'appuyant sur le roc de l'Église, se prépare à faire remplir à notre peuple, dans le monde international, en sa qualité de fils de France, les fonctions de nation majeure, qu'exercent déjà en Amérique les fils de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal.

Que ce désir naturel, que cette espérance légitime, n'effraie personne ! Nous n'avons rien des révolutionnaires. Mais nous connaissons les lois de la vie et nous les affirmons.

Anatole VANIER.



HOMMAGE À UN OUVRIER.

Sur une tombe. — Dernièrement mourait au Bic, dans la lointaine région du Golfe, un brave homme dont la mémoire sera universellement honorée chez les Canadiens de langue française, quand ceux-ci auront appris à préférer les actes aux discours. Frédéric Boucher fut le premier président et l'organisateur de la Coopérative des fromagers, muée par la suite en Coopérative centrale des Agriculteurs. Quand cette société se fonda il y a quelques semaines dans la fédération des coopératives agricoles de la province de Québec, elle comptait une dizaine de mille adhérents, faisait pour près de \$10,000,000 de ventes par année, et les pouvoirs publics avaient besoin d'elle pour soutenir et tonifier tout l'organisme de la coopération agricole en cette province. Boucher n'ayant participé à aucune fraude électorale retentissante ni truqué aucun rapport de banque, il ne fut jamais question de lui pour un ministère et jamais magistrat ne fit, dans un jugement sagement motivé, l'éloge de son intégrité. En outre, son manque d'instruction relatif ne lui permettait pas de se mettre en vedette par la plume ou par la parole. Il n'en aura pas moins été un des premiers et des plus utiles artisans de la libération économique du Canada français.

(La Rente, 1er fév. 1923.)